

## Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre ([www.eclydre.fr](http://www.eclydre.fr)).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE**

<b>Auteur(s)</b>	<b>Berthoud, Ferdinand (1727-1807)</b>
<b>Auteur(s) secondaire(s)</b>	<b>Rosily Mesros, François Étienne de (1748-1832)</b>
<b>Titre</b>	<b>Correspondance entre Ferdinand Berthoud et le vice-amiral Rosily</b>
<b>Collation</b>	<b>1 f. double ; 22,5 cm</b>
<b>Nombre de vues</b>	<b>4</b>
<b>Cote</b>	<b>CNAM-BIB Ms 16 (2)</b>
<b>Sujet(s)</b>	<b>Chronomètres de marine</b>
<b>Thématique(s)</b>	<b>Machines &amp; instrumentation scientifique Trésors &amp; unica</b>
<b>Typologie</b>	<b>Manuscrit</b>
<b>Langue</b>	<b>Français</b>
<b>Date de mise en ligne</b>	<b>06/02/2025</b>
<b>Date de génération du PDF</b>	<b>11/02/2025</b>
<b>Notice complète</b>	<a href="https://calames.abes.fr/pub/cnam.aspx#details?id=Calames-2013101115101350512">https://calames.abes.fr/pub/cnam.aspx#details?id=Calames-2013101115101350512</a>
<b>Permalien</b>	<a href="https://cnum.cnam.fr/redir?MS16.2">https://cnum.cnam.fr/redir?MS16.2</a>

Depot  
general.  
de la marine

Copies de la lettre écrite  
par Mr Rosilly a Mr  
Berthoud } Egalité  
Liberte }  
Jun 1800  
Ms 16 (2)

Paris le 26 prairial an 8 de la republique  
Francaise une et indivisible.

Le vice-amiral Directeur et Inspecteur du  
Depot general de la Marine et des Colonies

au Citoyen Berthoud

a Groslay

Je vous previens, Citoyen, que je viens de recevoir  
l'ordre du ministre, pour vous faire remettre  
six horloges Marines pour être réparées  
il me fait savoir que deux sont destinées  
pour le voyage en tout du monde par le  
Capitaine Baudin et sont extrêmement  
presées indiquez moi par <sup>voire</sup> réponse si  
je dois vous les envoyer a la campagne  
ou si vous les ferez prendre au Dépôtif

Salut et Consideration

Signe Rosilly





Suite de la Lettre de M<sup>r</sup> Rosilly, Ecrie de la main de  
de M<sup>r</sup> de M<sup>r</sup> Berthou

Le 30 prairial au 8. J'ai reçu Les Six horloges  
Marine mentionnée dans la lettre ci-dessus de  
general Rosilly savoir n<sup>o</sup> 1. petite horloge a ressort et  
cadran d'Email: elle est toute fracassée et hors d'état  
de jamais servir: elle restera en Depot avec les autres  
pieces et Instruments que j'ai en garde  
N<sup>o</sup> 2. grande horloge a ressort, la glace qui recouvre  
le cadran est reduite en poudre: Le ressort de la Suspension  
du Balancier Cassé on peut la rétablir

<sup>+</sup>  
Celle horloge N<sup>o</sup> 3. Idem. horloge a ressort fracassée la glace  
servit utilement reduite en poudre; Les pivots de Seconde Cassé laiguille  
en 1776 a M<sup>r</sup> perdu. ressort de Suspension du Balancier Cassé  
de Bord de la

Campagne de  
Côte d'Afrique N<sup>o</sup> 4. Idem. horloge a ressort: la Suspension de l'horloge  
fracassée hors d'état de servir la glace en poudre  
L'axe du Balancier Cassé l'Échappement détruit, tous  
Les pivots des Roueaux Cassés. Les réparations  
seront longues et coûteuses

N<sup>o</sup> XXVI grande horloge a ressort. Le ressort de  
Suspension Cassé le Rouage de cette machine n'étant pas  
démonté je n'ai pu Juger si l'Échappement n'est pas brisé

N<sup>o</sup> XXXII. petite horloge a ressort faite pour accompagner  
les grandes et la seule a laquelle je n'ai pas encore  
appris d'accider mais cette machine n'est pas faite pour  
soutenir une longue Campagne elle n'est qu'accessoire pour porter  
l'heure de la terre au vaisseau



Nota Sur Des horloges

2

N° XXVI. fut envoié par ordre du ministre en  
cyber 1790. a M<sup>rs</sup> de Choiseuil avec la petite  
N° XXX. Celle ci n'est pas revenue.

1793. 16 may

au Commandant des armes a l'orient deux horloges  
envoie par ordre du ministre

Savoir { N° 3 grande horloge a ressort  
N° 32 petite horloge a ressort

Le dit envoié J<sup>d</sup>. au Commandant des armes a toulon  
deux horloge

N° 4 grande horloge a ressort

N° 1 <sup>ou montre a longitude</sup> petite horloge a ~~longitud~~ ressort

J<sup>d</sup>. envoié au Commandant des armes a Rochefort deux  
horloges

Savoir N° 2 grande horloge a ressort

N° 31 petite horloge a ressort

Cette dernière n'est pas renvoyé il faut la réclamer



Copie de la lettre de M<sup>r</sup> Berthoud a Monsieur  
Rosilly Directeur du Depot general de la Marine &  
General

Les six horloges dont le ministre a ordonné la  
Reparation ainsi que vous m'avez fait l'honneur de  
m'en instruire par votre lettre du 26 prairial au 8  
ont été transportés a mon logement le 30 suivant  
Ces horloges sont toutes a ressort elle portent les nos  
1. 2. 3. h. XXVI. Et XXXII. Je vous informe avec  
doleur que les personnes qui les ont emballés dans  
des portes pour les envoyer a Paris n'auraient pu  
mieux réussir s'ils avaient conçu la porte de ces  
Machines deux ou trois sont fracassés, les suspensions  
brisées: les glaces cassés & réduites en poudre &c par une  
arrivée sans accident: Je vais travailler aux réparations  
des deux que j'ai choisis Tabord pour être mis en  
Etat d'aller a la mer. Et les deux ne peuvent l'être  
que dans trois mois au plus tôt. Je ~~vais~~ rétablir  
succèsivement les autres horloges. Et c'est un travail  
qui sera long & désagréable: il est possible pour  
l'auteur de ces machines de voir la négligence de ceux  
qui en ont été chargés. Je vous prie Général de  
vouloir en instruire le ministre

Je suis avec respect,  
Galerie du Louvre no 26.  
6 messidor an 8

Signe Ferdinand Berthoud